

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES
COMMUNE DE VIARMES**

*Date de Convocation : 8 mars 2022

*Date d’Affichage : 8 mars 2022

*Conseillers en exercice : 29

*PRESENTS : 24

*VOTANTS : 29

*POUVOIRS : 5

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 15 MARS 2022**

L’an deux mille vingt-deux, le mardi quinze mars, à 19 h 30, les membres du conseil municipal, se sont réunis en salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Olivier DUPONT, M. Hugues BRISSAUD, Mme Valérie LECOMTE, Mme Sarah BEHAGUE, M. Pascal MARTIN, M. Didier MEZIERES, Mme Sylvie BOCOBZA, M. Roger ADOT, Mme Michèle FRAÏOLI, M. Daniel DESSE, Mme Dominique NOCTURE, Mme Grâce RIBEIRO, M. Sylvain BENAYOUN, Mme Karine GAUTHIER-JANNOT, Mme Radia TIGHLIT, M. Laurent GRAFTE, M. Ivan DAUER, M. Grégory PHILIPPE, Mme Sophie BACQUET, M. Jacques BAILLEUX, Mme Anamaria CHETA, Mme Clarisse POLLET, Mme Laurence BERNHARDT, M. Fabien BIGNOLAIS,

POUVOIRS :

Mme Sabine JAMET a donné pouvoir à M. Olivier DUPONT

Mme Anne SOTTY a donné pouvoir à M. Pascal MARTIN

M. Christophe VANDENEYCKEN a donné pouvoir à Mme Clarisse POLLET

M. Gilles DEVAUX a donné pouvoir à Mme Michèle FRAÏOLI

Mme Aude MISSENARD a donné pouvoir à Mme Laurence BERNHARDT

Madame Dominique NOCTURE, conseillère municipale déléguée, a été désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES :

1. Motion relative au survol du territoire de la communauté de communes Carnelle Pays-de-France par les avions de l’aéroport de Roissy Charles de Gaulle

DELIB. N° 012/2022 – Motion des élus de la commune de Viarmes relative au survol des avions de l’aéroport Roissy – Charles de Gaulle

Depuis août 2015, les habitants de Viarmes et ceux des autres villes et villages de la communauté de communes ont pu constater l’augmentation des survols par les avions au départ de l’aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Cet accroissement, justifié à l’époque par la fermeture de la piste sud pour travaux, perdure depuis et s’aggrave à ce jour.

Nous constatons le survol de notre commune et de manière plus générale de la communauté de communes sans qu’aucune explication ne soit donnée,

Considérant que les cartes de navigation aérienne SID 20-3C et 20-3E ont été créées à la construction de CDG dans le but d’éviter le survol des villes et villages situés au Nord-Ouest de l’aéroport,

Considérant que ces trajectoires déposées sont réputées être les moins bruyantes pour la population car elles permettent une prise rapide d’altitude (Sids are also minimum noise routing),

Considérant que les cartes de modélisation de la gêne sonore fournies par l’administration pour l’établissement des PGS, PPBE, restent conforme aux SID,

Considérant que la majorité des villes et villages de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France ne fait pas partie de la liste des communes inscrites aux PGS/PPBE (16 sur 19),

Considérant que la carte de répartition des départs face à l'Ouest du PGS de 2013 est toujours en vigueur, et ne prévoit pas de dispersion par rapport aux trajectoires des SID,

Considérant que seuls les Contrôleurs Aériens sont habilités à modifier la trajectoire des avions sous statut IFR, Considérant que pour les vols partant vers le Nord par vent d'EST, la mention sur la SID 20-3E (Do not commence any turn before overflight CGN 8.2 DME) a permis une grande stabilité des trajectoires réelles sur plus de 10 ans vers OPALE/ ATREX et NURMO,

Considérant que pour les vols partant vers le Nord, par vent d'Ouest (60% du temps) l'absence d'une mention équivalente (do not ...) sur la SID 20-3C a engendré une dégradation importante du respect des trajectoires,

Considérant que pour les vols partant vers l'EST par vent d'Ouest nous constatons un transfert du trafic du doublet SUD vers le Doublet Nord, et qu'il semble que ce soit là une volonté des Autorités de l'Aviation Civile,

Considérant que toute sortie de trajectoire précoce entraîne un survol à basse altitude et souvent en pleine poussée de notre Commune,

Considérant les risques de santé publique apportés par le bruit et la pollution des avions à basse altitude,

Considérant les trois objectifs du PPBE, en particulier le troisième « protéger les zones calmes »,

La commune de Viarmes s'associant à la démarche de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France, demande à l'Autorité de l'aviation Civile de faire respecter les trajectoires (SID) de la piste NORD côté Ouest comme cela est fait coté EST et pour ce faire :

;

*de rajouter sur la SID 20-3C la mention « Do not commence any turn before overflight of PG 276 in any case »
de rajouter sur la SID 20-3G la mention « Do not commence any turn before overflight of PG 274 in any case »
de rajouter sur la SID 20-3L la mention « Do not commence any turn before overflight of PG 274 in any case »
en attendant la prise en compte effective de ces mentions, l'envoi d'une circulaire/instruction par l'Autorité de l'Aviation Civile à destination des contrôleurs de CDG reprenant les termes de la mention est souhaité.*

Par ailleurs, concernant les départs sur les pistes Nord face à l'Ouest à destination Ouest/Sud-Ouest en contournant Paris, la commune de Viarmes soutient également, la demande de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France à l'Autorité de l'Aviation Civile la raison et l'intérêt de l'évolution des trajectoires vers AGOPA, EVREUX, LATRA, et OKASI ainsi que la création des trajectoires vers DORDI, MONOT, et PITHIVIERS amenant de nouveaux survols des villages de Villiers-le-Sec, Villaines-sous-Bois, Belloy-en-France et Saint-Martin-du-Tertre alors que des trajectoires précédentes permettaient un départ plus direct de la piste Nord et un départ de la piste Sud pour DORDI, MONOT, PITHIVIERS,

*Sur le rapport de Monsieur Olivier DUPONT, Maire de Viarmes
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **APPROUVE** la motion des élus de la C3PF, relative au survol des avions de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle,

➤ **TRANSMET** cette motion à la communauté de communes Carnelle Pays-de-France.

La séance est levée à 19h52

Monsieur Olivier DUPONT
Maire de Viarmes

